



SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

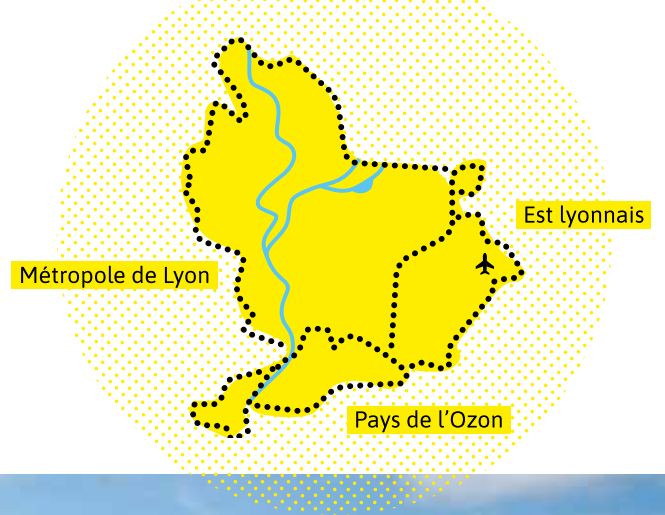


# Rapport d'activités

2022



Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise couvre **74 communes** réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO). Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise sur les **grands sujets de la vie quotidienne** (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.) en intégrant les prescriptions des lois nationales cadrant ces thèmes. La mise en révision du Scot en vigueur a été décidée le 15 décembre 2021 et **doit se clore fin 2025** : un planning ambitieux répondant aux exigences de la loi Climat et Résilience.





L'année 2022 a été celle de l'engagement effectif de la révision du Scot de l'agglomération lyonnaise suite à la délibération du 15 décembre 2021.

Elle a été marquée par un intense travail de concertation à la fois vis-à-vis du grand public et des élus du territoire.

En effet, le Sepal a choisi de réaliser très en amont des choix des élus, une démarche ambitieuse de concertation citoyenne pour écouter les préoccupations et attentes qu'ils expriment vis-à-vis du devenir de leur territoire, de leur cadre de vie.

Parallèlement, les commissions thématiques et géographiques ont permis de partager le diagnostic avec les élus locaux, puis d'identifier les grandes priorités et objectifs à poursuivre pour les 20 prochaines années.

Ces étapes enrichissantes ont souvent révélé la convergence des problématiques soulevées par les élus du Sepal, des communes et les attentes des habitants. Elles vont nous permettre de définir un projet territorial ambitieux, à la hauteur des défis qui sont devant nous.

Outre ces étapes de concertation et le pilotage des études utiles à la démarche de révision, le Sepal a poursuivi ses actions liées à la mise en œuvre du Scot avec notamment la finalisation de l'étude sur le devenir de l'ancienne route du meuble, la RD306 est, et ses avis sur les différents documents d'urbanisme et projets d'aménagement.

Enfin, toujours acteur du dialogue renforcé avec les territoires voisins, le Sepal a poursuivi son investissement dans l'animation de la scène inter-Scot, scène qui sera particulièrement stratégique en 2023. L'objectif est, en effet, d'aboutir à une rédaction partagée d'une partie commune à tous les Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne.

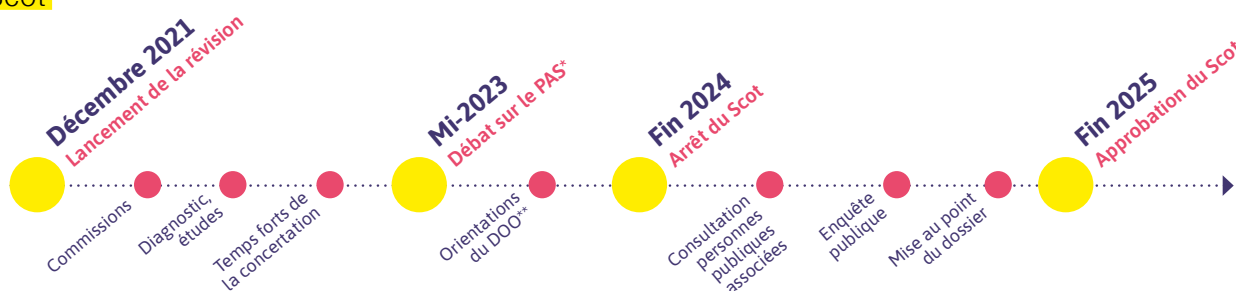
La révision du Scot va encore mobiliser le Sepal, ses membres et les territoires voisins dans les deux années à venir avec un premier jalon important, celui du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique à l'été 2023.

**Béatrice Vessiller**

1<sup>ère</sup> vice-présidente

Vice-présidente de la Métropole de Lyon

**Les étapes de la révision du Scot**



CONCERTATION ET PARTICIPATION CONTINUE

Élus, techniciens, personnes publiques associées, société civile, acteurs économiques, territoires voisins...

\*PAS : Projet d'Aménagement Stratégique / \*\*DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs



Réviser le Scot

## Bâtir un projet de territoire avec les citoyens

Après la prescription de la révision du Scot le 15 décembre 2021, l'année 2022 a été marquée par l'engagement actif et intense de la démarche de révision du Scot, autour d'une démarche participative de grande ampleur.

### .....► « Demain, l'agglomération lyonnaise » : un grand débat

**La 1<sup>ère</sup> étape, plutôt inédite pour une telle démarche, a porté sur un temps d'écoute des attentes de la population et acteurs de l'agglomération lyonnaise.**

Pour construire un document à la hauteur des enjeux du territoire, l'écoute de la parole habitante est apparue comme une étape indispensable. Au-delà des analyses statistiques, de la connaissance et de la pratique des professionnels de l'aménagement et des élus, l'expertise d'usage des habitants et de ses acteurs (associatifs, économiques...), leur perception des priorités et leurs attentes méritaient d'être entendues et prises en considération pour définir un projet adapté aux besoins et spécificités des territoires.

En 2022, cette concertation en amont de la révision du Scot s'est concrétisée par :

- une enquête audiovisuelle qualitative pour recueillir le point de vue d'une centaine d'habitants, réalisée au printemps ;
- une série de 6 rencontres publiques pour cerner plus précisément les attentes et les enjeux, à l'automne.

En complément, une plateforme numérique de participation citoyenne a été ouverte le 5 septembre 2022.

Un questionnaire et un espace de débat autour de 4 controverses ont permis au grand public de contribuer aux réflexions sur l'offre de logements, les conditions de déplacement, la gestion économique de l'espace et des ressources, l'attractivité du territoire.

#### Les chiffres clefs du débat

Plus de **900** personnes se sont mobilisées pour participer aux **6** rencontres publiques.

La plateforme de participation citoyenne a été visitée plus de **10 500** fois et plus de **2 000** personnes différentes ont réalisé une action de participation sur celle-ci :

- **1 204** personnes ont répondu au questionnaire,
- **861** personnes se sont positionnées sur un ou plusieurs des 4 thèmes de débat proposés.

Ce niveau de participation est supérieur de **19%** au regard de consultations similaires menées sur d'autres territoires. Le maintien d'un bon niveau de fréquentation pendant les 5 mois de son ouverture a révélé également l'intérêt de la démarche pour la population.

À noter : la possibilité de contribution sur le projet de Scot reste ouverte durant toute son élaboration via un formulaire sur le site internet.

Consultez le bilan complet de la concertation ici



**15 DÉCEMBRE 2021**

Délibération de prescription de la révision

**MARS 2022**  
Enquête audiovisuelle

**4 MAI 2022**  
Séance de lancement de la concertation grand public

**6 MAI 2022**  
Séminaire politique

**3 AU 20 OCTOBRE 2022**  
6 rencontres publiques

**JUIN 2022**  
1<sup>er</sup> cycle de commissions thématiques

**NOVEMBRE 2022**  
2<sup>e</sup> cycle de commissions thématiques

**28 JANVIER 2023**  
Grand Atelier

**AVRIL-MAI 2023**  
1<sup>er</sup> cycle de commissions géographiques

**23 MAI 2023**  
Séance de restitution publique

**10 JUILLET 2023**  
Débat sur le PAS

## Le planning de la concertation

### Un dispositif coordonné de travail politique et citoyen

Le planning de la concertation citoyenne a été articulé avec les temps de travail politique dans l'objectif de nourrir les réflexions menées par les élus, à travers les apports citoyens.



### Conseil de développement de la Métropole de Lyon et Conseil métropolitain des jeunes : partenaires de la concertation

Pour s'appuyer sur les instances de démocratie participative existantes dans ses collectivités membres, le Sepal a sollicité la participation du conseil de développement (CDD) et du conseil métropolitain des jeunes de la Métropole de Lyon à cette démarche de concertation. Outre des réunions dédiées, les membres de ces deux instances ont participé aux rencontres publiques.

## Les élus du territoire mobilisés

Au-delà de cette écoute du grand public, l'élaboration du nouveau projet de territoire s'est nourrie de plusieurs temps forts politiques.

Un premier séminaire de lancement de la révision organisé le 6 mai 2022 a réuni 120 élus et partenaires pour débattre des grands défis au cœur de la révision. L'intervention du prospectiviste Mathieu Baudin, directeur de l'Institut des futurs souhaitables, a permis de prendre de la hauteur et d'identifier les axes d'un nouveau projet de territoire adapté aux enjeux climatiques, économiques et sociaux.

Les deux cycles de commissions thématiques qui s'en sont suivis (juin-juillet et novembre) ont été l'occasion de partager le diagnostic et de débattre des orientations du nouveau Scot. Introduites par quelques témoignages d'habitants, ces séances ont été enrichies des apports territoriaux de l'Agence d'urbanisme et des interventions d'experts sur les grands enjeux prospectifs : projections démographiques et avenir des métropoles, nouveaux modèles d'aménagement urbain et économique, changements climatiques et leviers de neutralité carbone, évolution de la ressource en eau...



Les synthèses de ces travaux sont accessibles ici



Réviser le Scot

## Le lancement des études

**Le Sepal a engagé en 2022 les études nécessaires à la révision du Scot. Il a fait le choix d'approches innovantes notamment sur les sols et leurs fonctionnalités, pour mieux appréhender les exigences de la loi Climat et Résilience sur le «zéro artificialisation nette». Il a également renforcé ses outils de communication, pour partager l'avancement de la démarche d'élaboration du futur Scot.**

### .....→ Le diagnostic du Scot et l'état initial de l'environnement (EIE)

**Après un bilan de la mise en œuvre du Scot délibéré fin 2021,** le Sepal a mandaté Cap à Agence et Even Conseil pour réaliser le diagnostic et l'état Initial de l'environnement (EIE) du Scot ; ces données et analyses ont été nécessaires pour alimenter la réflexion des élus et des équipes sur la situation actuelle et en tirer des enjeux et pistes d'évolutions souhaitables. Une analyse spécifique de la consommation d'espace sur les 10 dernières années a été réalisée en vue de définir une trajectoire «zéro artificialisation nette» (ZAN) à l'horizon 2050.

Ces travaux ont été nourris par plusieurs réunions partenariales avec les collectivités membres du Sepal et les partenaires afin d'aboutir à une vision partagée de la situation actuelle. Parmi les sujets approfondis, on peut citer l'identification des lieux préférentiels pour l'accueil du développement urbain ainsi que des secteurs de sensibilité environnementale, agricole, paysagère à préserver.

Ces analyses se sont appuyées sur l'expertise «Paysages, Sols et Résilience» présentée ci-après.



### Lancement de l'étude portant sur l'artisanat, le commerce et la logistique

*En 2022, le Sepal a retenu le groupement AID / Interface Transport et INTERland, pour l'accompagner dans l'élaboration du futur Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). Pièce désormais obligatoire du Scot, le DAACL fixe la stratégie commerciale et vise à réguler certaines implantations commerciales et logistiques. Dès l'automne, un premier travail d'état des lieux qualitatif et quantitatif de l'offre commerciale a été engagé.*

## .....> Le Sepal, lauréat de l'AMI « Objectif ZAN »

Le Sepal fait partie des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Objectif Zéro Artificialisation Nette » lancé par l'Ademe qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier et des retours d'expérience d'autres territoires engagés dans une trajectoire « ZAN ».

Le projet retenu porte sur la réalisation d'une étude intitulée « Paysages, sols et résilience » dont l'objectif est de révéler les fonctionnalités nombreuses des sols et d'identifier les espaces stratégiques à protéger et à régénérer pour améliorer la résilience de l'agglomération lyonnaise face aux dérèglements climatiques : captation carbone, adaptation et lutte contre les îlots de chaleur urbains et agricoles, restauration du cycle de l'eau, protection de la biodiversité... Innovante et ambitieuse, cette étude permet également de renforcer l'approche paysagère du Scot révisé.

Elle a été confiée au groupement pluridisciplinaire composé notamment de l'Agence BASE, du Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) et de l'Atelier d'Écologie Urbaine.



## .....> Communication : le Sepal sur les réseaux !

**Pour faire connaître ses actions de concertation, mais aussi sensibiliser le public aux enjeux de l'aménagement du territoire, le Sepal a enrichi ses outils de communication.**

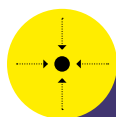
Au-delà de son site Internet et de ses publications régulières (Newsletter, Data, Décryptages, Débats), le Sepal est désormais présent sur les réseaux sociaux « Facebook » et « LinkedIn ». Si le compte Facebook a vocation à toucher le grand public, le compte LinkedIn est un moyen de s'inscrire dans une communauté de professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.



1 355 abonnés



555 abonnés



### Les perspectives de la révision du Scot en 2023

- .....> Organisation d'un Grand atelier en présence des élus et d'une partie des habitants ayant participé aux rencontres publiques.
- .....> Tenue d'une réunion de restitution grand public de la démarche de concertation afin de mettre en valeur les attentes exprimées par les citoyens et la manière dont les élus s'en saisissent.
- .....> Organisation des Commissions géographiques pour engager la territorialisation des orientations du projet de Scot.
- .....> Lancement de l'Élaboration du DAACL et organisation d'un séminaire Commerce.
- .....> Finalisation du diagnostic et partage avec les personnes publiques associées.
- .....> Lancement d'une expertise « démographie et besoins en logements ».
- .....> Rédaction du Plan d'Aménagement Stratégique et débat sans vote en Conseil.



Poursuivre la mise en œuvre  
du Scot en vigueur

## L'accompagnement et le suivi de l'aménagement de l'agglomération lyonnaise

**En parallèle de la conduite de la révision, le Sepal a poursuivi ses missions de suivi du Scot en vigueur. Étude sur des secteurs à enjeux, participation aux réflexions qui impactent l'aménagement du territoire de l'agglomération lyonnaise et production d'avis sur des procédures d'urbanisme ou d'aménagement ont jalonné l'année 2022.**

### .....> Quel avenir pour le secteur de la RD 306 Est ?

**L'étude pilotée par le Sepal sur le devenir de l'axe RD 306 Est, dite « route du meuble », s'est poursuivie en 2022 en relation étroite avec les collectivités concernées.**

Ses objectifs : proposer un futur possible et souhaitable pour cette entrée d'agglomération par une restructuration économique et commerciale ambitieuse, mais aussi une amélioration des mobilités, de la qualité urbaine et paysagère, une politique de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels.

Les élus ont partagé les grandes orientations du schéma directeur à l'occasion d'un dernier comité de pilotage en octobre 2022 à Saint-Laurent-de-Mure. Décliné en différentes séquences, ce plan-guide pose un cadre stratégique à horizon 2040 et définit les pistes pré-opérationnelles pour engager une dynamique de requalification de la RD 306 à court, moyen et long terme.

Les conclusions de cette étude seront présentées aux acteurs concernés au printemps 2023.

### .....> Accompagner les projets des partenaires du territoire

**Le Sepal a participé à plusieurs groupes de travail de l'élaboration du Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré par Sytral Mobilités.**

Ce document élaboré à l'échelle du périmètre d'intervention de Sytral Mobilités (quasiment l'ensemble du département du Rhône) remplacera le Plan de Déplacements Urbains adopté en 2017. Il devra être cohérent avec le futur Scot et proposer des solutions de mobilité articulées avec ce futur projet de territoire.

Très investi sur le sujet de la mobilité, le Sepal s'est également associé à la démarche portée par la DREAL dans le cadre de la démarche d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne ainsi que dans les instances de concertation sur les Transports de Marchandises en Ville pilotées par la Métropole de Lyon.

Enfin, le Sepal a participé à plusieurs comités techniques et comités de pilotage dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCEL et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCPO. Il poursuit également sa participation au sein de la Commissions Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais, et ses commissions thématiques.





## Les avis portés par le Sepal sur les procédures d'urbanisme

- **Modification du PLU(H) et du règlement local de publicité de la Métropole de Lyon.**
- **Révision du PLU de Saint-Symphorien d'Ozon.**
- **Modification du PLU de Colombier-Saugnieu.**
- **Mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole de Lyon sur les projets suivants : renouvellement urbain sur la friche ACI à Villeurbanne, ligne de tramway T9, centrale photovoltaïque au sol à Saint-Priest.**
- **Vérification de la compatibilité du permis de construire et d'aménager de programmes de logements à Genas, et d'un permis de construire à Irigny pour un bâtiment industriel.**

## Les avis portés par Sepal sur les projets commerciaux dans le cadre de la CDAC

Une dizaine de dossiers ont été instruits par le Sepal en 2022.

- **Extension de magasins existants**  
*Auchan à Saint Genis Laval, Lidl à Pierre-Bénite, Les jardins des Monts d'Or à Limonest, Casino à Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz, dont certains impliquaient des relocalisations (Maison du Monde à Lyon 2<sup>e</sup>).*
- **Créations de magasins**  
*Action à Pierre Bénite, développements commerciaux dans la ZAC Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne.*
- **Changements d'enseignes avec réutilisation de locaux existants**  
*Mango dans la galerie marchande Auchan Saint-Priest, Naumy dans le centre-commercial Carré de Soie à Vaulx-en-Velin.*



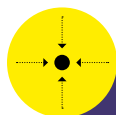
## Préparer l'avenir, en lien avec les acteurs du territoire

### Deux secteurs stratégiques pour l'avenir de l'agglomération ont mobilisé les équipes du Sepal.

Le secteur de la **Grande porte des Alpes** qui couvre près de 1 350 ha, a fait l'objet d'une consultation d'urbanisme internationale, lancée par la Métropole de Lyon, au terme de laquelle 3 équipes ont été retenues. L'enjeu est de construire une stratégie de valorisation et de développement de ce secteur stratégique aux horizons 2030, 2040 et 2050. Les acquis de ces travaux, associant de nombreux partenaires, seront intégrés dans le futur Scot.

Le SEPAL a également été associé aux réflexions pour la création d'un périmètre PENAP sur la **plaine du Biézin**. Pilotée par la Métropole de Lyon, cette procédure associe les 3 communes concernées (Décines-Charpieu, Meyzieu et Chassieu), l'État, le Sepal, les représentants du monde agricole et les associations environnementales.

Le classement en PENAP vise à préserver à très long terme et à mettre en valeur les espaces naturels et agricoles de ce secteur, d'ores et déjà classé en Zone Agricole Protégée (ZAP) et en Espace Naturel Sensible (ENS).



## Les perspectives en matière de démarches partenariales Scot en 2023

- .....> Restitution de l'étude RD 306 et suites (Sepal et collectivités partenaires).
- .....> Suivi des travaux d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne.
- .....> Engagement de la concertation sur les mobilités dans le sud-est lyonnais.
- .....> Prise en compte des productions et recommandations d'aménagement sur la Grande Porte des Alpes.
- .....> Participation à l'élaboration Plan de Mobilités (PDM-Sytral Mobilité).



Animer la coopération  
métropolitaine

## La coordination de l'aménagement du territoire en actions

L'avenir de l'agglomération lyonnaise ne peut être pensé sans un dialogue étroit avec les territoires situés en proximité. En 2022, le Sepal s'est mobilisé dans le cadre de l'interScot et du SRADET pour garantir la meilleure articulation entre les politiques publiques de l'agglomération lyonnaise et celles portées par ses voisins.

### .....> Éclairer les projets

Le Sepal a été associé aux travaux de révision du Scot Sud Loire et de la Charte du Parc Naturel du Pilat. Il a également été sollicité pour donner son avis sur la modification du Scot Bugey Côtière Plaine de L'Ain et sur la création d'un futur SAGE sur l'Ouest Lyonnais.

Enfin, le Sepal a participé activement aux travaux et aux instances techniques et politiques de la Conférence Régionale des Scot, mise en place à la suite de la loi Climat et Résilience, notamment pour la réalisation de la contribution adressée à la Région dans le cadre de la modification de son SRADET.

### .....> Partager les enjeux et exigences du ZAN

Cette année 2022 a de nouveau été marquée par des échanges nombreux autour de la loi Climat et Résilience et son volet « Zéro Artificialisation Nette » 2050. Dans ce cadre, les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne ont organisé, pour le compte de l'inter-Scot et de l'Epora, un séminaire intitulé « Vers une aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne plus sobre en foncier », le 25 mai 2022. Ce temps fort a rassemblé plus de 100 acteurs de l'aménagement aux profils variés et a notamment permis d'appréhender les enjeux de cette loi et la manière dont les territoires et les acteurs de l'Amelyse s'en saisissent.



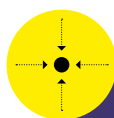
Les actes et la synthèse  
de ce séminaire sont disponibles ici

### .....> Construire un outil commun d'inventaire des zones d'activités économiques

L'inter-Scot et les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne se sont fortement mobilisées en 2022 sur l'article 220 de la loi Climat et Résilience qui instaure la tenue par les intercommunalités d'un inventaire des zones d'activités économiques. Dans l'objectif d'harmoniser le socle méthodologique de cet inventaire, trois webinaires ont été organisés à destination des représentants techniques des EPCI de l'Amelyse et autres partenaires porteurs d'observatoires (services de l'État, des Départements, CCI, CMA,...). Plus de 130 techniciens (représentant une soixantaine de structures) y ont participé.



L'ensemble des supports et replays  
de ces temps forts sont disponibles ici



### Les perspectives de la démarche inter-Scot en 2023

- .....> Organisation d'une rencontre des Présidents de l'inter-Scot.
- .....> Suivi de la modification du SRADET, en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- .....> Préparation d'un séminaire InterScot sur les changements démographiques.
- .....> Participation du Sepal au nouveau programme de la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines des métropoles, dédié aux enjeux des transitions.
- .....> Lancement d'un groupe de travail sur « la régénération des zones d'activités ».

# Faits et chiffres 2022

Créé en 1985 et refondé en 2002, le Sepal a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour assurer le suivi du Scot en vigueur et piloter l'élaboration du futur Scot, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

## .....► Bilan budgétaire

Stable par rapport à 2021

**815 464 €**

## .....► Marchés de prestations intellectuelles et d'études en cours

- **Interland / AID / Sens de la ville**  
Définition d'une stratégie de développement et d'aménagement économique, commercial et urbain sur l'axe RD306 Est
- **BASE / CRBA / GPU**  
Étude « Sols, paysages, résilience »
- **CINCO / Conversationnel / Agence Géraldine Musnier**  
Accompagnement du Sepal dans sa communication
- **Agence Grand Public / Cap-Collectif**  
Démarche de concertation Grand Public
- **AID / Interface Transport / INTERland**  
Élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique

## .....► Instances

**3 conseils syndicaux**

**7 bureaux**

## .....► Le fonctionnement du Sepal

### Le conseil syndical, assemblée délibérante

- Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.  
Il est présidé par Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.



Voir tous les élus membres du Sepal ici

### Le bureau, l'exécutif

- Il est composé du Président du Sepal et de 15 membres élus.

### L'équipe technique

- Elle est en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.  
Elle est dirigée par Laurine Colin, qui s'appuie sur 3 chargés de mission et une assistante.



**Sepal**

Immeuble Porte Sud

4, rue des Cuirassiers - 69003 Lyon

Tél : 04 26 99 34 02

.....→ [www.scot-agglolyon.fr](http://www.scot-agglolyon.fr)

